

Commission Nationale de la Psychiatrie

N°5 - NOV 2024

LETTRE INFO a cgt cause Psy

① 06 28 11 89 80 cnp@sante.cgt.fr

Page hautement recommandable sur le site fédéral : http://sante.cgt.fr/Commission-nationale-Psychiatrie

LA CGT CAUSE PSY: FOCUS SUR LA PSYCHIATRIE TOULOUSAINE

LaCOMMISSION NATIONALE

DE LA PSYCHIATRIE

CGT

s'est tenue à Toulouse, 2 au 4 octobre 2024



LA GGT CAUSE PSY

RENCONTRE OUVERTE AU PUBLIC sur le site de l'Hôpital Marchant

le 2 octobre, à 18 heures

Lors de cette réunion, le syndicat CGT de l'hôpital Marchant (<u>article «Perspectives Santé»</u>) a présenté un état des lieux de la situation de leur hôpital. Cet établissement a été fortement touché par l'explosion de l'usine AZF en septembre 2001, les pavillons abîmés n'ont pas été réhabilités. Les indemnisations ont servi à la création de structures sur le territoire et à la construction de bâtiments neufs dans l'établissement.

Il y a 2 ans, l'hôpital Marchant de Toulouse avait été très médiatisé, suite aux sorties sans autorisation de patients en soins sans consentement et au passage à l'acte de l'un d'entre eux. La seule réponse de l'ARS d'Occitanie avait alors été la mise en place brutale de mesures dites de sécurisation. Cela s'était traduit par la surveillance renforcée des points d'entrée et de sortie de l'hôpital, la création d'une équipe de « sûreté » et également par la fermeture des unités pendant plusieurs jours, décisions appliquées sans distinction à l'ensemble des patient.e.s hospitalisé.e.s.

En 2024, après le suicide d'un patient en attente depuis plusieurs jours aux urgences psychiatriques du CHU de Toulouse, le Ministre délégué de la santé, s'y est alors déplacé.

En 1981, Jack Ralite, Ministre de la santé, évoquait déjà l'état de la psychiatrie dans la région Midi-Pyrénées, comme un exemple extrême de la scandaleuse carence de la psychiatrie publique. Quarante-trois années plus tard, le même état désastreux est constaté par Frédéric Valletoux, Ministre éphémère de la santé. Celui-ci fait mine de découvrir la situation, s'étonne de la configuration de la psychiatrie sur ce territoire, où 75 % de la réponse aux besoins de la population a été captée par les cliniques privées. Le Ministre décide de mettre en place un comité de suivi pour réaliser des mesures d'urgences.

Ces mesures d'urgences, pour la CGT, consistent à



augmenter la marchandisation du soin psychique sur la région. En effet, le Ministre choisit de renvoyer dos à dos hôpital public et cliniques privées lucratives au motif fallacieux, que les termes des décrets de financement s'appliquant aux deux, les missions et les devoirs seraient les mêmes. Ce Ministre, ancien directeur de la FPH, ne peut ignorer qu'il n'en est rien.

Il opère donc un joli tour de passe-passe, consistant à faire croire, que les moyens financiers étant les mêmes, les contraintes sont également les mêmes. Or, si les critères d'attribution des financements sont les mêmes, s'ajoutent dans le privé lucratif, le paiement par la Sécurité sociale de tous les intervenants, psychiatres, généralistes, laboratoires etc... sans compter l'absence d'obligation de recevoir les patients sans aucune distinction et ce, 24H/24H.



LETTRE-INFO N°5

De plus, les camarades de la CGT Marchant évoquent comment les moyens de la psychiatrie publique, déjà limités, sont mis à « disposition » officieusement par des acteurs privés. Ainsi, a été créé un dispositif « innovant» de plus, le dispositif de soins partagés en psychiatrie, où une équipe de l'hôpital vient en appui des médecins généralistes. Cette équipe d'appui, composée de psychiatres et d'infirmiers de psychiatrie formulent des orientations et préconisations qui s'imposent aux autres partenaires. Dans la continuité de l'émiettement des moyens publics, et de leur utilisation détournée, les professionnel·le·s des CMP sont transformé·e·s en coordinateurs de soins externalisés dans l'espace libéral.

De plus en plus, les dispositifs mis en œuvre dans la région dénotent une absence de logique, un mépris de l'humain, un parcours patient ressortant plus de l'errance que du soin. « Tant que ça circule c'est que c'est bon »!

Les participants à cette rencontre en ont conclu que la psychiatrie toulousaine affichait clairement la vision gouvernementale ultra-libérale de la psychiatrie, qui dessine la mort du soin psychique au profit d'actes rationnalisés et lucratifs

CNP À LA BOURSE DU TRAVAIL DE TOULOUSE, LES 3 ET 4 OCTOBRE 2024



La CNP a été accueillie les 3 et 4 octobre, au sein de la Bourse du Travail de Toulouse où les échanges se sont poursuivis.

1 - TOULOUSE : LABORATOIRE DU VIRAGE CAPITALISTE DE LA PSYCHIATRIE

Les échanges sur la psychiatrie Toulousaine viennent illustrer les analyses faites par la CNP CGT des décrets sur la psychiatrie 2022-1263 et 2022-1264 et 2021-1255 sur le nouveau mode de financement (<u>lien vers tract nouveau financement</u>). La CNP a alerté les CNP et sénateurs sur les conséquences de ces décrets.

Toutes les pièces du puzzle de la vision capitaliste de du soin psychique trouvent leur place.

- Les décrets qui obligent les services de psychiatrie publique à une modernisation architecturale rapide après des années d'abandon financier de la puissance publique, ouvrent la porte aux grands bâtisseurs des groupes privés lucratifs.
- Le décret sur le financement qui mélange tout public, privé, généralistes, psychologues libéraux, taux de places dans le médico-social, non seulement ouvre la porte à une fausse égalité public/privé et transforme les soignants de la psychiatrie publique en outil gratuit à disposition de l'activité libérale.
- ► Les hôpitaux publics s'inscrivant pleinement dans cette course effrénée aux projets qui déconstruit la politique psychiatrique de secteur, sans état d'âme. Les divers projets égrenés par les représentants des régions durant ces 2 jours de rencontre, démontrent bien la disparition du sujet au profit du symptôme, ce qui de fait inscrit le soin dans le morcellement et dans

un rapport direct, non avec la maladie mais avec la question du financement.

- Et pour rendre tout cela possible, il s'est agi d'attaquer au préalable, la psychanalyse, la psychothérapie institutionnelle, la systémie et autres courants de pensée qui impliquent, réflexion, interrogation, analyse, reconnaissance de l'autre, sens, liberté. Cet effacement, voire cette interdiction, qui a commencé il y a plusieurs années n'était que l'arbre qui cachait la forêt de la transformation des professionnels en outils à faire des profits avec des patients devenus objets de rentabilité.
- Dans le même temps, et en toute logique, nous assistons à une promotion effrénée du maintien à domicile. Sous ce prétexte, les familles se transforment en accompagnant du quotidien, du gîte, du couvert, de la nuit, etc ainsi, se profile une vision du virage ambulatoire à domicile, les professionnels n'assurant plus que les actes et activités lucratives.

Comme pour les soins généraux, il restera pour les hôpitaux psychiatriques de proximité, les patients les plus lourds, et pour ceux qui sont universitaires, l'avenir radieux de la santé mentale!

Cette vision de la psychiatrie est incompatible avec les valeurs portées par la CGT et les exigences portées dans le cahier revendicatif de la CNP CGT (<u>Lien livret</u>).

2 - LA PROBLÉMATIQUE DES TRANSFERTS DES PATIENTS DÉTENUS

La CNP s'est emparée de cette question suite à la sollicitation de nombreux syndicats. Un Google Forms a été proposé, à ce jour 35 réponses ont été reçues.

A ce jour, nous pouvons constater que :

- ▶ Il n'existe pas de cadre légal défini en dehors des UHSA
- •> Il n'y a pas de pratique uniformisée sur l'ensemble du territoire
- Certaines prises en charge sont effectuées

dans une articulation ambulances privées personnel soignant public par ambulance privée

• La Fonction publique hospitalière ou d'Etat manque de personnel comme l'Administration pénitentiaire.

Les réponses sont en cours d'études et de mise en forme pour être présentées et travaillées à la prochaine CNP. Des contacts ont d'ores et déjà débuté avec nos camarades de l'UFSE et de la Pénitentiaire.

